

ARRETE DU MAIRE

N° : 206-2025

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation de voirie de la société « Rêve de Piscine », à 44470 CARQUEFOU représentée par M. Mandin Nicolas, pour effectuer une livraison gros volume le 4 septembre 2025 de 09h00 à 11h00 rue du Pinier ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préserver la sécurité des usagers ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La société « Rêve de Piscine », à 44470 CARQUEFOU représentée par M. Mandin Nicolas est autorisée :

- À stationner un camion de livraison sur la rue du Pinier pour effectuer une livraison gros volume le 4 septembre 2025 de 09h00 à 11h00.

ARTICLE 2 : La rue étant fermée à la circulation dû au fait de l'encombrement de la voirie, la société susmentionnée devra organiser la déviation par la mise en place de la signalisation réglementaire adéquate. Cette signalisation sera assurée par la société identifiée à l'article précédent par tous moyens à sa convenance (cône, rubalise ...) et sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT BREVIN LES PINS, les services techniques municipaux, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 5 juillet 2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN